



Le 28 avril 2023 est la journée internationale de la santé au travail qui permet de promouvoir la prévention des accidents et des maladies professionnels dans le monde entier.

En France, la pandémie de Covid et les mobilisations contre le projet de réforme des retraites ont mis en évidence une situation très détériorée sur les conditions de travail. Parmi les pires pays d'Europe en fréquence d'accidents du travail et de risques liés au travail, trois facteurs sont mis en cause : la pression et la charge de travail, la gestion public-client, le manque de communication et de coopération.

Intensification du travail, augmentation du temps de travail, porosité entre la sphère professionnelle et la sphère privée, travail en flexoffice, conflits de valeurs, risques socio-organisationnels... L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (Ugict-CGT), appelle à se saisir de cette journée pour mettre en visibilité la dégradation de nos conditions de travail et les contraintes physiques et mentales que nous subissons sur nos lieux de travail.

Forfait-jour, absence d'accord ambitieux et contraignant pour les entreprises sur le droit à la déconnexion, télétravail non encadré : c'est un cocktail explosif pour nos conditions de travail.

Dans certains secteurs nous sommes également exposés à des risques physiques importants comme le bruit, les risques chimiques ou biologiques, le travail posté avec des horaires atypiques. C'est ainsi particulièrement le cas des professions intermédiaires des industries électriques et gazières et du secteur de la santé. Nous refusons de tomber malade à cause du travail, nous exigeons le droit à travailler en bonne santé. Il faut réduire notre temps de travail et un véritable

droit à la déconnexion, comme le réclament 63 % des professions intermédiaires et 69 % des cadres en 2022 (baromètres Ugict). Il faut des moyens pour la prévention des risques professionnels sur nos lieux de travail : la réinstauration des CHSCT et des recrutements massifs dans la médecine et l'inspection du travail.

Travailler jusqu'à 64 ans dans ces conditions ? C'est non !

Si autant d'ingés, cadres, techs et professions intermédiaires sont opposé-es à la réforme des retraites du gouvernement et se mobilisent dans la rue et par la grève depuis le 19 janvier 2023 c'est que nous savons que nous ne pourrons pas travailler dans ces conditions jusqu'à cette âge-là !

Nous voulons un droit au repos avec la possibilité de partir en retraite à partir de 60 ans avec 75 % du dernier salaire. Nous nous mobiliserons jusqu'au retrait de cette réforme.

Le 28 avril 2023, c'est l'occasion pour nous pour de porter haut et fort nos revendications pour travailler dans de meilleures conditions !

[Télécharger tract-journee_28_avril-ugict_cgt.pdf](#) (824.12 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[fiches 2023](#)

[Santé au travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
